

# Rapport sur les finances communales 2020



Mars 2022

# Tables des matières

Message 2020

<b>1</b>	<b>Historique et plan de publication.....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Présentation des comptes (MCH1 et MCH2).....</b>	<b>6</b>
2.1	Résultat annuel MCH1.....	6
2.2	Résultat annuel MCH2.....	7
2.3	Fortune et découvert des communes au 31.12.2003.....	8
2.4	Fortune et découvert des communes au 31.12.2020.....	9
2.5	Charges selon les natures MCH1.....	10
2.6	Charges selon les natures MCH2.....	11
2.7	Revenus selon les natures MCH1.....	12
2.8	Revenus selon les natures MCH2.....	13
2.9	Charges selon les tâches MCH1.....	14
2.10	Charges selon les tâches MCH2.....	15
2.11	Revenus selon les tâches MCH1.....	16
2.12	Revenus selon les tâches MCH2.....	17
2.13	Dépenses selon les tâches MCH1.....	18
2.14	Dépenses selon les tâches MCH2.....	19
2.15	Recettes selon les tâches MCH1.....	20
2.16	Recettes selon les tâches MCH2.....	21
<b>3</b>	<b>Indicateurs IDHEAP.....</b>	<b>22</b>
3.1	Couverture des charges.....	23
3.2	Autofinancement de l'investissement net.....	24
3.3	Engagements nets supplémentaires.....	25

3.4	Poids des intérêts nets.....	26
3.5	Maîtrise des dépenses courantes .....	27
3.6	Effort d'investissement .....	28
3.7	Exactitude de la prévision fiscale .....	29
3.8	Intérêt moyen de la dette .....	30
3.9	Indicateurs globaux.....	31
<b>4</b>	<b>Indicateurs CACSFC .....</b>	<b>32</b>
4.1	Degré d'autofinancement.....	33
4.2	Capacité d'autofinancement.....	34
4.3	Quotité des intérêts.....	35
4.4	Endettement brut par rapport aux revenus.....	36
4.5	Quotité d'investissement.....	37
4.6	Endettement net / fortune nette.....	38
<b>5</b>	<b>Conclusions .....</b>	<b>39</b>
<b>6</b>	<b>Péréquation .....</b>	<b>40</b>
6.1	Synthèse de la péréquation 2020.....	40
6.2	Péréquation des ressources .....	41
6.3	Compensation des charges .....	43
6.4	Compensation pour les cas de rigueur.....	44
6.5	Péréquation (montants nets).....	45

**Frédéric Favre**

Conseiller d'Etat

Chef du département de la sécurité, des institutions et du sport

**Message 2020**

Madame, Monsieur,

La loi sur les communes du 5 février 2004 place les collectivités de droit public, soit les communes municipales et bourgeoises, sous la surveillance du Conseil d'Etat. Le service des affaires intérieures et communales par la section des finances communales collecte ainsi à des fins statistiques des données sur les finances des municipalités. Le présent rapport synthétise ces informations. Il devrait permettre aux différents destinataires d'obtenir une image fidèle de la situation financière de nos collectivités locales.

En publiant cet opuscule sur les finances communales, le Conseil d'Etat entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des communes valaisannes. A l'instar d'autres instruments, le présent document permet également au canton de mieux cibler ses activités de conseil et de soutien en faveur des communes.

**Remerciements**

Avant de vous laisser à la lecture, je tiens à remercier les autorités et les administrations communales pour leur engagement et leur précieuse collaboration, sans laquelle ce document n'existerait tout simplement pas. Ces remerciements s'adressent également aux collaborateurs de la section des finances communales pour leur travail et leur engagement quotidien au service des communes valaisannes.

# 1 Historique et plan de publication

Le modèle comptable harmonisé 1 (MCH1), élaboré par les directrices et directeurs cantonaux des finances en 1982, se voulait être l'outil d'harmonisation des comptes au sein des administrations publiques. Afin de pallier son principal défaut, l'inertie par rapport à l'évolution de l'économie dans le temps, un second manuel a été réalisé en 2008 (MCH2). Celui-ci se veut dynamique et s'articule sur la base de recommandations. Charge à chaque canton de définir, en fonction de ces recommandations, les meilleures options pour ses propres finances ainsi que celles des communes.

A la suite de l'élaboration des états financiers de 5 communes pilotes selon le MCH2, lors de l'exercice 2020, il n'est plus possible d'élaborer le rapport sur les finances communales, tel que présenté ces dernières années. Ainsi, ce document marque la fin d'une série de 14 années d'analyses des communes uniquement selon le MCH1.

Les graphiques et tableaux du chapitre 2 ci-dessous traitent des données de l'ensemble des communes jusqu'en 2019 et splittent les données entre les communes élaborant leurs états financiers selon le MCH1 ou le MCH2 pour l'année 2020.

Le chapitre 3 reprend les calculs des indicateurs de l'Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), le chapitre 4 ceux de la Conférence d'Autorité Cantonale de Surveillance des Finances Communales (CACSF). Ces deux chapitres traitent uniquement des données selon le modèle MCH1. La conclusion se trouve au chapitre 5. In fine, le chapitre 6 reprend les données de la péréquation 2020.

Bonne lecture.

## 2 Présentation des comptes (MCH1 et MCH2)

### 2.1 Résultat annuel MCH1

Présentation du résultat annuel	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Compte de fonctionnement</b>					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	CHF 1'643'897'737	1'664'692'069	1'731'768'062	1'778'114'781	1'697'973'581
Revenus financiers	CHF 2'019'921'611	2'055'961'190	2'155'757'726	2'361'188'400	2'064'472'619
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>CHF 376'023'874</b>	<b>391'269'121</b>	<b>423'989'664</b>	<b>583'073'619</b>	<b>366'499'038</b>
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement	CHF 376'023'874	391'269'121	423'989'664	583'073'619	366'499'038
Amortissements ordinaires	CHF 276'800'535	277'215'363	284'820'911	286'998'513	280'976'163
Amortissements complémentaires	CHF 50'049'461	49'490'189	65'776'357	56'369'619	55'222'411
Amortissement du découvert au bilan	CHF 3'828'656	1'173'362	1'719'351	168'010'786	
<b>Excédent de revenus</b>	<b>CHF 45'345'222</b>	<b>63'390'206</b>	<b>71'673'046</b>	<b>71'694'701</b>	<b>30'300'463</b>
<b>Compte des investissements</b>					
Dépenses	CHF 504'909'666	448'666'971	491'236'153	490'823'454	501'294'216
Recettes	CHF 110'258'770	111'469'460	130'731'144	125'233'820	92'527'002
<b>Investissements nets</b>	<b>CHF 394'650'896</b>	<b>337'197'511</b>	<b>360'505'010</b>	<b>365'589'633</b>	<b>408'767'214</b>
<b>Financement</b>					
Marge d'autofinancement	CHF 376'023'874	391'269'121	423'989'664	583'073'619	366'499'038
Investissements nets	CHF 394'650'896	337'197'511	360'505'010	365'589'633	408'767'214
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>CHF 18'627'022</b>				<b>42'268'176</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>54'071'610</b>	<b>63'484'655</b>	<b>217'483'986</b>	

Les chiffres 2016 à 2019 consolident 126 communes, tandis que 2020 représente la consolidation de 121 communes.

La tendance, depuis les années 2016, confirme une marge d'autofinancement importante, un confortable excédent de revenus, des investissements nets très soutenus. Un retour en 2020 à une insuffisance de financement indique que les communes ont dépensé plus que ce qu'elles ont encaissé.

## 2.2 Résultat annuel MCH2

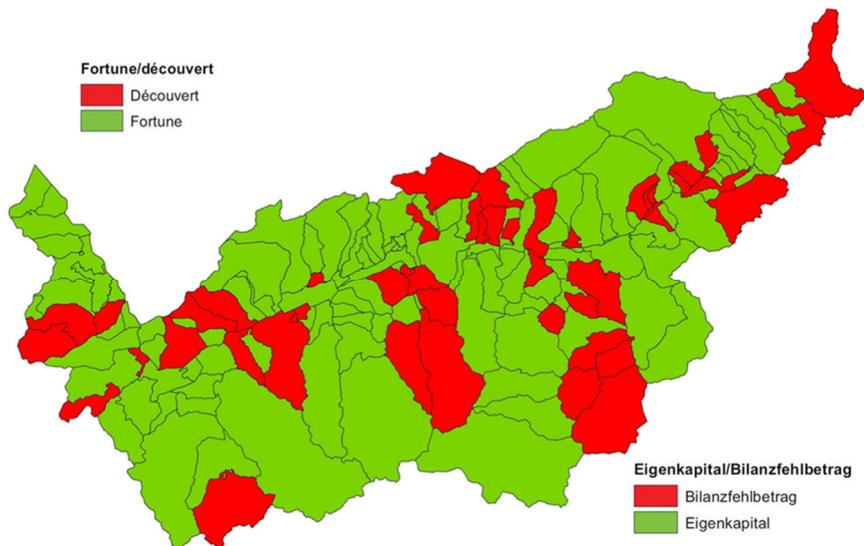
Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2020
<b>Compte de résultats</b>		
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>		
Charges financières	- CHF	87'546'632
Revenus financiers	+ CHF	112'818'162
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>25'271'529</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>		
Marge d'autofinancement	+ CHF	25'271'529
Amortissements planifiés	- CHF	15'456'662
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	1'558'603
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	633'031
Réévaluations des participations du PA	- CHF	258'269
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>8'631'027</b>
<b>Compte des investissements</b>		
Dépenses	+ CHF	33'330'203
Recettes	- CHF	9'257'420
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>24'072'784</b>
<b>Financement</b>		
Marge d'autofinancement	+ CHF	25'271'529
Investissements nets	- CHF	24'072'784
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>1'198'746</b>

Les résultats cumulés des 5 communes (Ernen, Visp, Leukerbad, Icoigne et Conthey) ayant introduit le MCH2 dans les comptes 2020 figurent dans le tableau.

### Nouveauté par rapport au MCH1

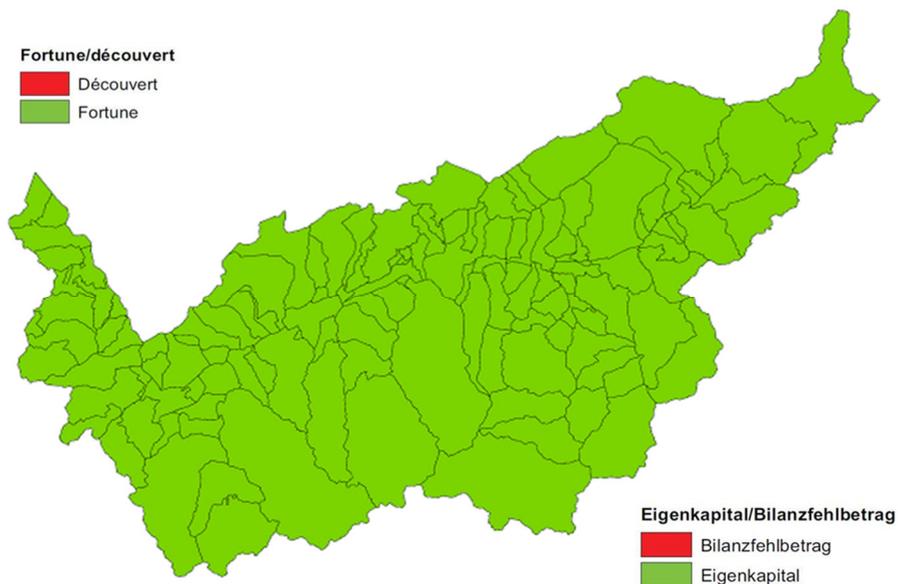
Le modèle MCH2 tient compte des variations des financements spéciaux et des réévaluations des participations du patrimoine administratif pour la détermination de la marge d'autofinancement. Ce n'est pas le cas avec le modèle MCH1.

## 2.3 Fortune et découvert des communes au 31.12.2003



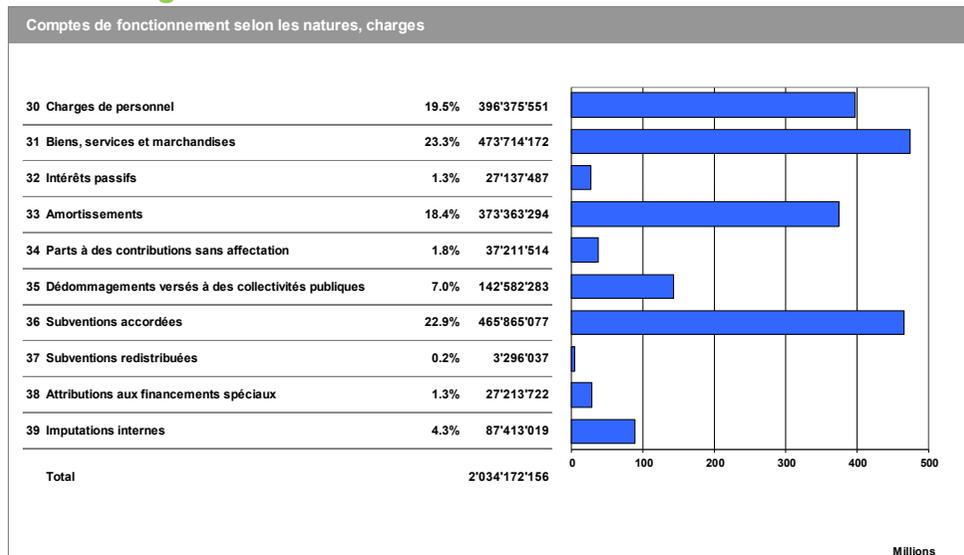
La situation au 31 décembre 2003 des communes valaisannes indique que 48 communes ont un découvert au bilan cumulé représentant 280 millions de francs.

## 2.4 Fortune et découvert des communes au 31.12.2020



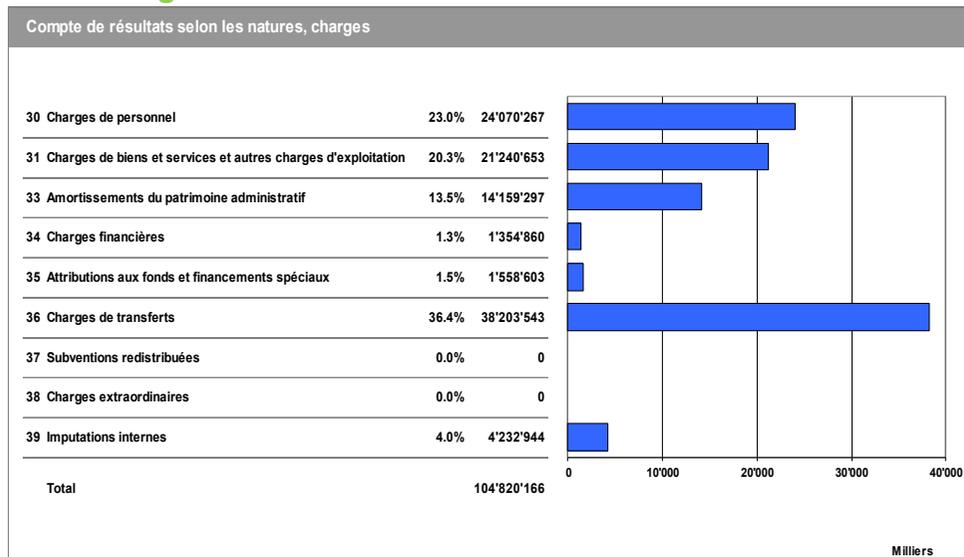
Au 31.12.2020, toutes les communes possèdent une fortune. Pour mémoire, les communes ayant dû faire un assainissement de leur découvert au bilan l'ont réalisé dans des délais inférieurs à ceux qui étaient prévus dans les mesures d'assainissement. Notons encore que le découvert de la commune de Leukerbad a été résorbé lors de l'exercice 2019.

## 2.5 Charges selon les natures MCH1



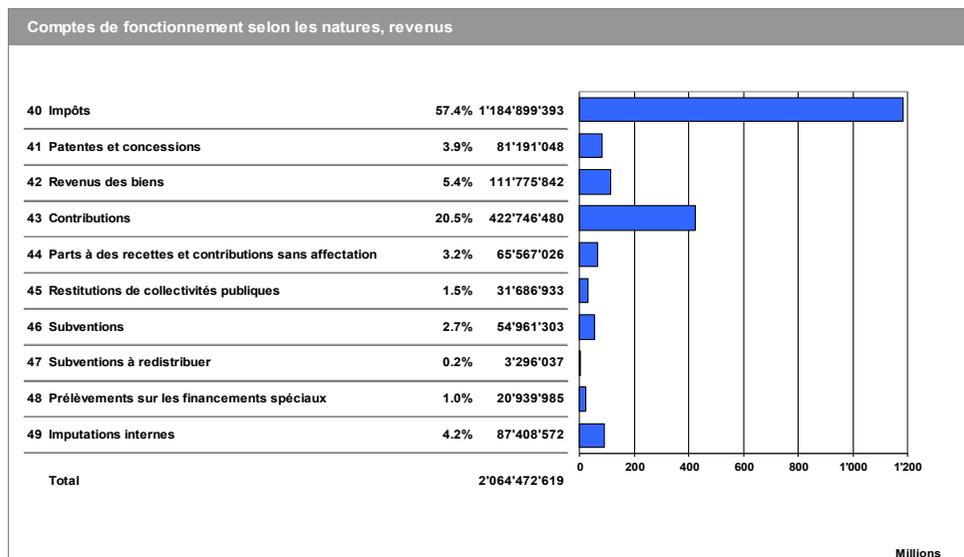
Le tableau de répartition des charges regroupe 10 natures. Les biens, services et marchandises ainsi que les subventions accordées représentent plus de 45% des charges totales. Les subventions redistribuées ainsi que les intérêts passifs, moins gourmands, représentent 2% des charges. Le total des charges dépasse la barre des 2 milliards.

## 2.6 Charges selon les natures MCH2



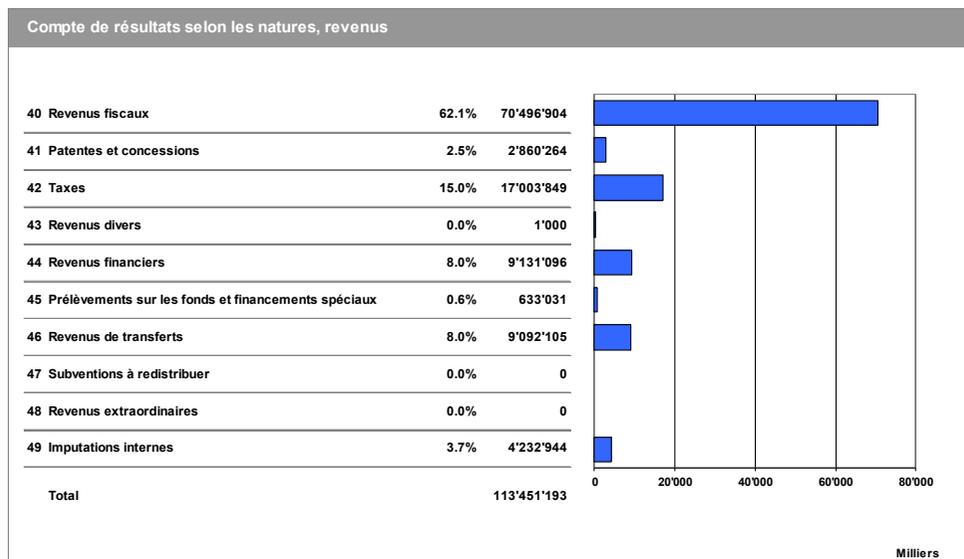
Le MCH2 utilise 9 natures différentes pour les charges des cantons et des communes. La nature 32 étant réservée à la Confédération pour l'armement. La nature 36, intitulée « charges de transfert », est la formule 1 des charges par nature selon le MCH2. En effet, elle représente le 36.4% des charges totales. En pratique, lorsque la commune dépense CHF 100, CHF 36.40 sont pris en charge par la nature 36. Les charges de transferts correspondent aux dédommagements, à la péréquation financière, aux subventions, aux réévaluations et aux amortissements des subventions d'investissements. Le regroupement des activités en associations de communes n'est pas étranger aux coûts importants des charges de transferts. Les charges de personnel et les biens, services et marchandises, complètent le podium. Ces 3 natures représentent près de 80% de l'ensemble des coûts. Les 5 communes ayant établi leurs états financiers selon le MCH2 totalisent ensemble plus de 100 millions de charges.

## 2.7 Revenus selon les natures MCH1



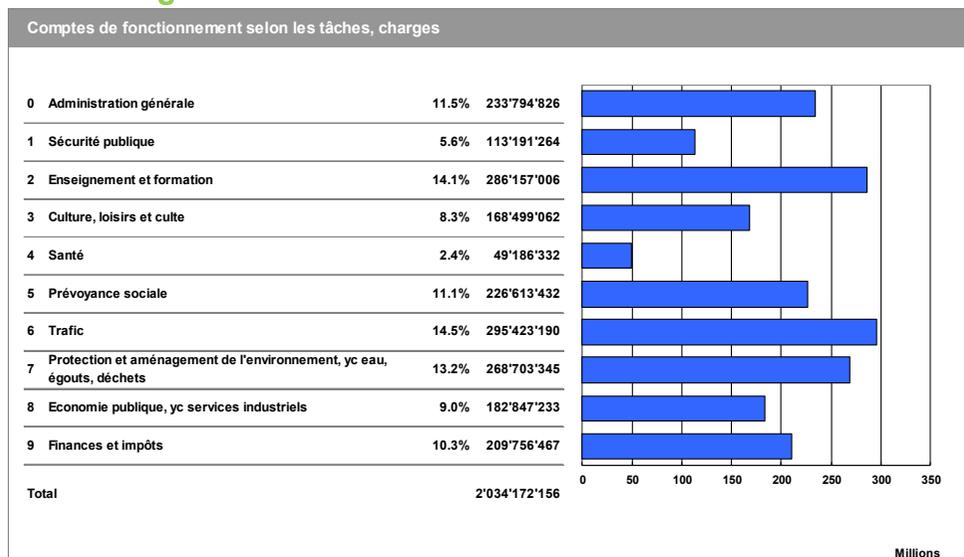
Les impôts représentent plus de 57% des revenus communaux. Si on y ajoute les contributions, le total atteint 78%. A contrario, les subventions à redistribuer, les prélèvements sur les financements spéciaux et les restitutions de collectivités publiques représentent ensemble moins de 3% des revenus. Le total des revenus dépasse aussi les 2 milliards.

## 2.8 Revenus selon les natures MCH2



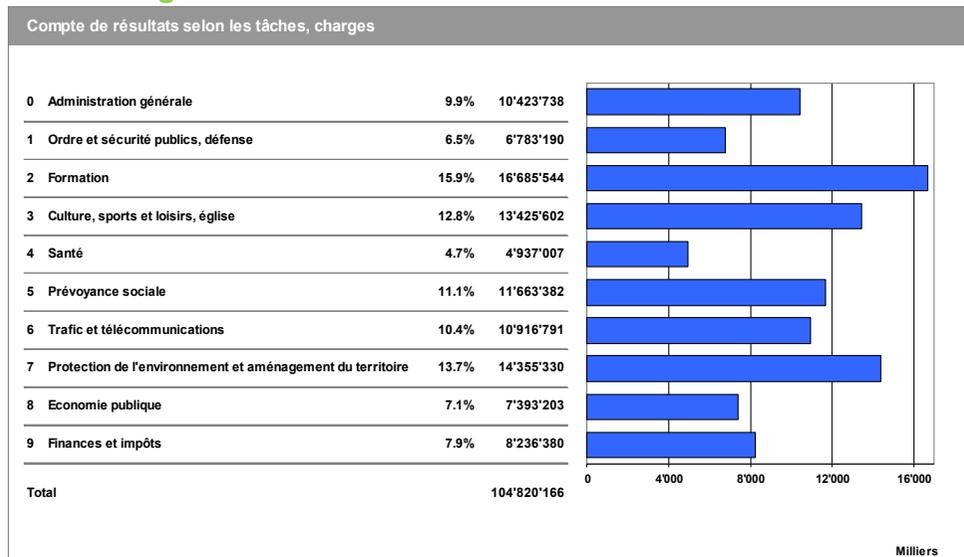
Les revenus fiscaux représentent 62% des revenus totaux, suivis par les taxes (15%). Les revenus financiers et les revenus de transfert se partagent la troisième place avec 8%. Les revenus divers, les subventions à redistribuer et les revenus extraordinaires totalisent ensemble 0% des revenus.

## 2.9 Charges selon les tâches MCH1



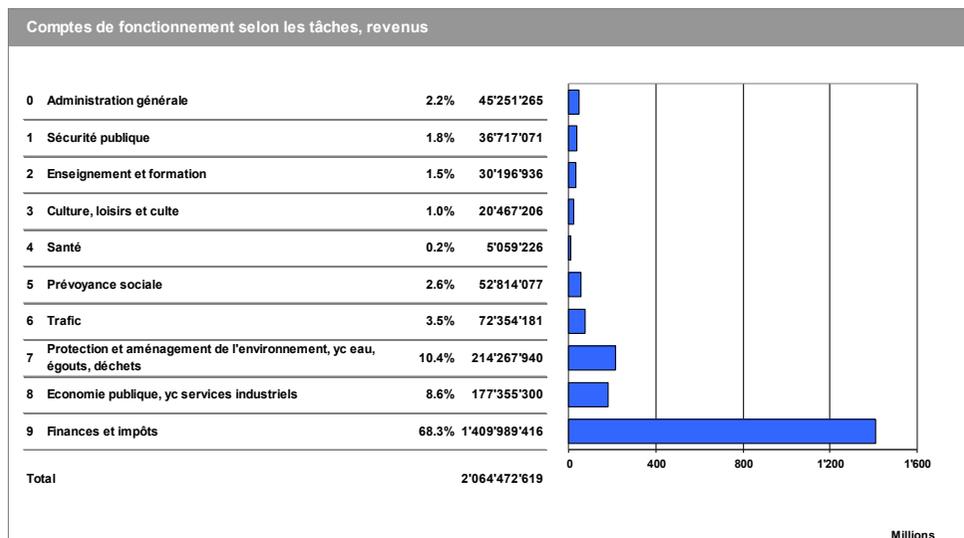
Globalement, hormis la santé qui représente 2.4% des charges totales, les autres dicastères évoluent dans une fourchette de 5% à 15%. Cette répartition est assez homogène.

## 2.10 Charges selon les tâches MCH2



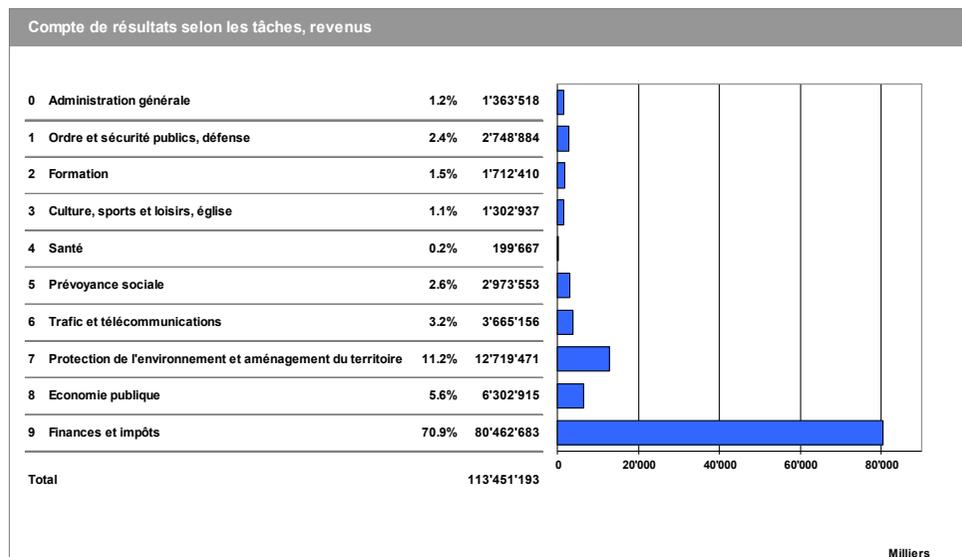
Les dicastères MCH2 suivent la même tendance que ceux de MCH1 avec une amplitude allant de 4.7% pour la santé à 15.9% pour la formation.

## 2.11 Revenus selon les tâches MCH1



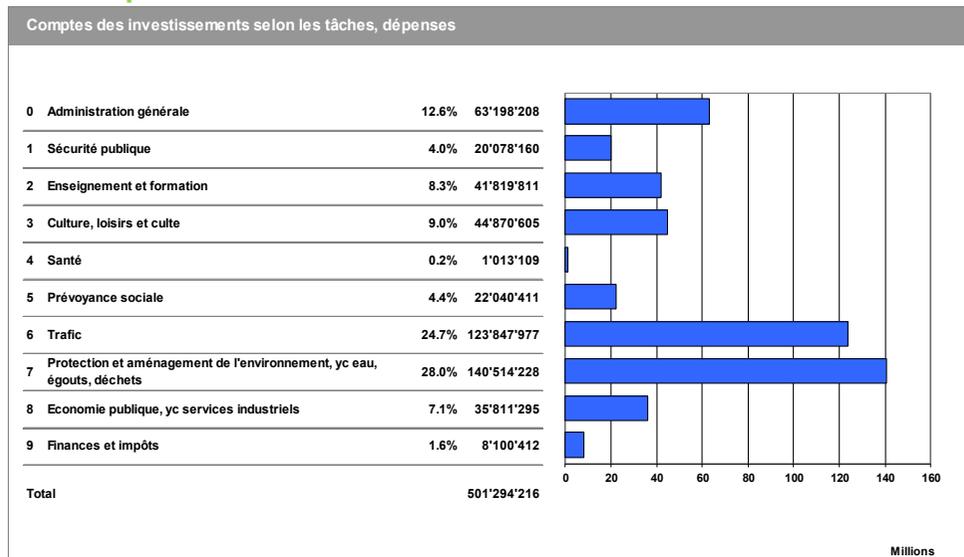
Sans surprise, les finances et impôts représentent plus des 2/3 des ressources communales. Les dicastères prélevant des taxes ou valorisant le domaine énergétique figurent aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places et totalisent à eux trois 87.3% des revenus.

## 2.12 Revenus selon les tâches MCH2



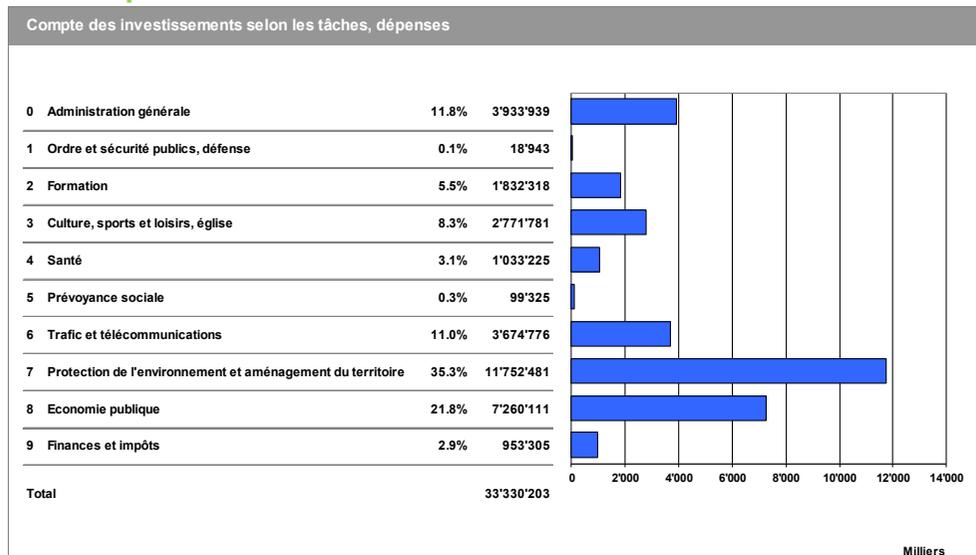
La répartition des revenus selon MCH2 correspond aux normes MCH1. Les finances et impôts passent même la barre des 70%. Les revenus du patrimoine financier figurent sous le dicastère finances et impôts.

## 2.13 Dépenses selon les tâches MCH1



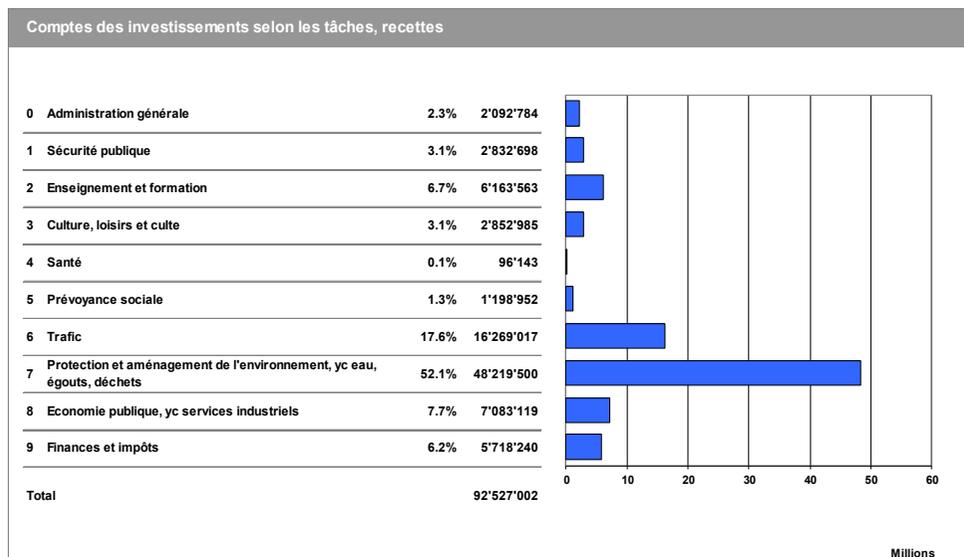
Le trafic, la protection et l'aménagement de l'environnement sont les dicastères les plus coûteux en investissements. Ils représentent plus de la moitié des dépenses communales.

## 2.14 Dépenses selon les tâches MCH2



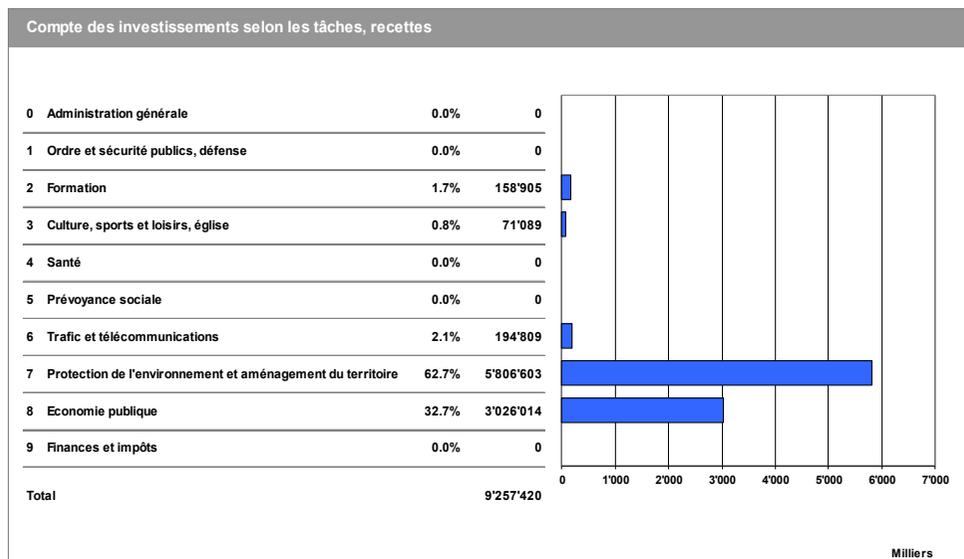
La protection de l'environnement et aménagement du territoire (35.3%) fait la part belle aux dépenses d'investissements. Pour chaque CHF 100 d'investissement, CHF 35.30 vont dans ce dicastère. Suivent dans l'ordre, l'économie publique (21.8%), l'administration générale (11.8%) et le trafic et télécommunications (11%).

## 2.15 Recettes selon les tâches MCH1



Le dicastère le plus vorace en dépenses est aussi celui qui reçoit le plus de moyens financiers pour réaliser les tâches publiques. Cependant, si on considère les valeurs nettes, soit les dépenses diminuées des recettes, le trafic est le dicastère le plus onéreux pour les communes.

## 2.16 Recettes selon les tâches MCH2



Les recettes des communes élaborant leurs états financiers selon MCH2 suivent le trend des dépenses. En effet, les dicastères qui perçoivent le plus de moyens sont aussi ceux qui consomment le plus.

### 3 Indicateurs IDHEAP

Ce chapitre traite les données des communes qui élaborent leurs états financiers selon MCH1. Il n'est malheureusement pas possible d'établir les graphiques pour celles qui traitent les données selon MCH2.

Il est important de rappeler que l'année 2020 tiendra compte uniquement de la situation consolidée de 121 communes.

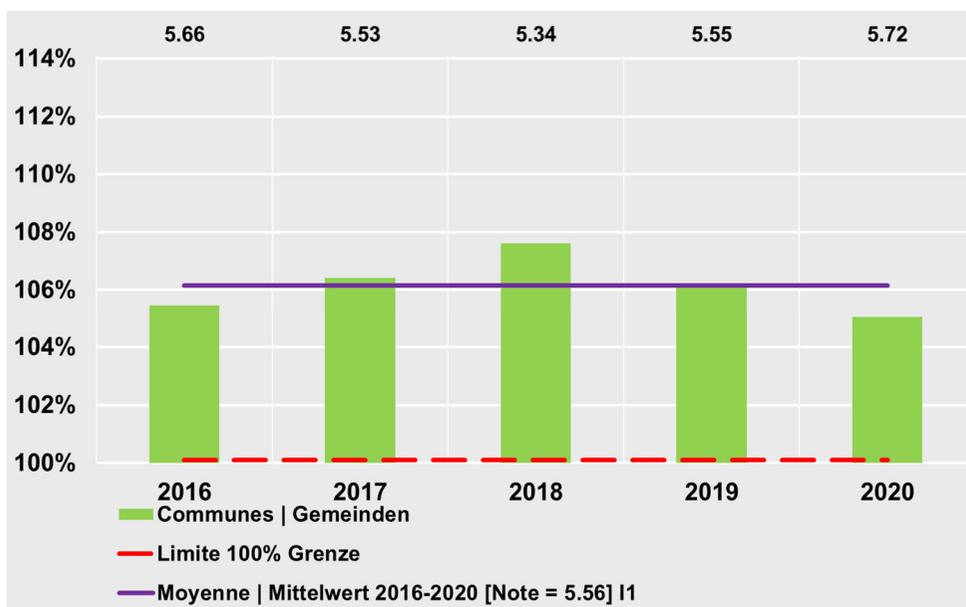
Les 8 indicateurs de l'IDHEAP reflètent deux aspects financiers des communes, la santé financière ainsi que la qualité de la gestion.

Pour les informations utiles sur les indicateurs concernant le descriptif et les formules, nous vous renvoyons au rapport sur les finances communales 2019, chapitre 4.18.

Dans cet opuscle, est présentée la situation des indicateurs pour les années 2016 à 2020.

### 3.1 Couverture des charges

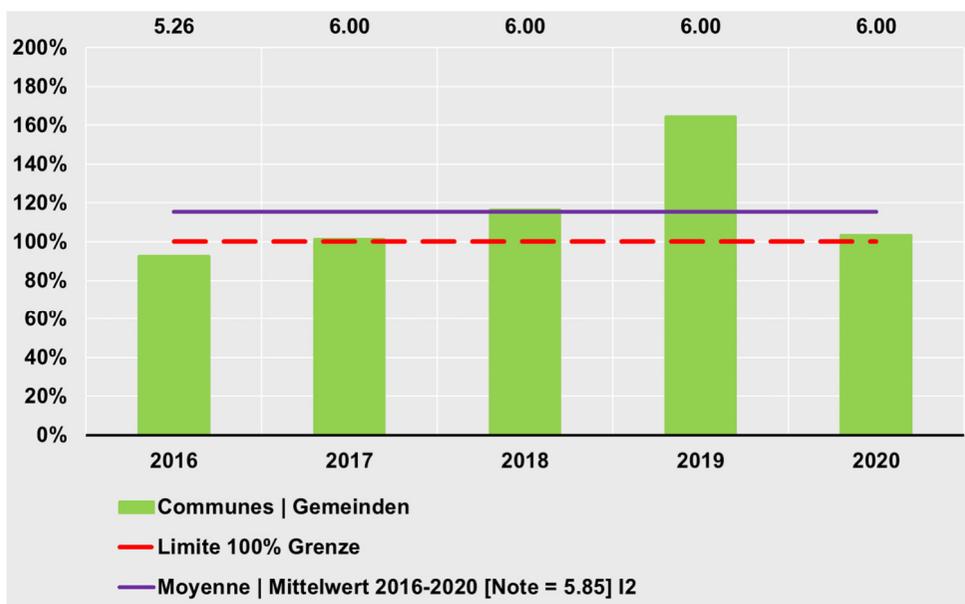
Couverture des charges [I1]	Appréciation	Notation
100.0% <= I1 <= 103.0%	Equilibre ou quasi-équilibre	N = 6
103.0% < I1 <= 110.0%	Léger excédent de revenus ou de charges (non problématique)	6>N≥5
99.0% <= I1 < 100.0%		
110.0% < I1 <= 120.0%	Excédent de revenus ou de charges à surveiller	5>N≥4
97.5% <= I1 < 99.0%		
120.0% < I1	Excédent de revenus à surveiller de près	N = 4
95.5% <= I1 < 97.5%	Excédent de charges à surveiller de près	4>N≥3
93.0% <= I1 < 95.5%	Excédent de charges problématique	3>N≥2
90.0% < I1 <= 93.0%	Excédent de charges très problématique	2>N≥1
	Excédent de charges extrêmement problématique	N = 1
I1 < 90.0%		



La valeur 2020 à 105% indique des revenus courants supérieurs de 5% aux charges courantes. Dans une situation parfaite, le taux devrait être à 100%, démontrant une adéquation entre les montants perçus et les prestations fournies. Ce léger excédent n'est cependant pas problématique.

## 3.2 Autofinancement de l'investissement net

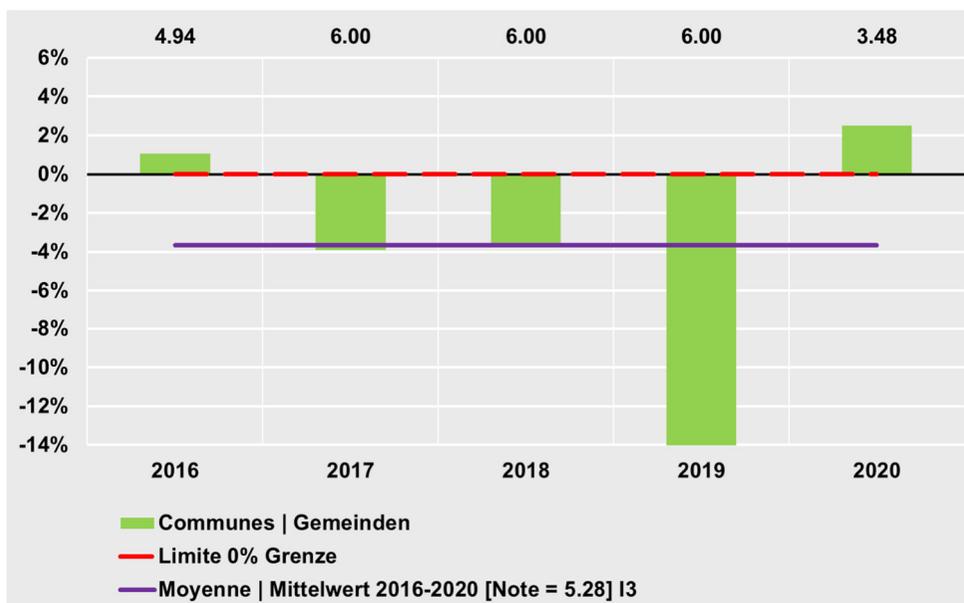
Autofinancement de l'investissement net [I2]		Appréciation Notation	
I2 >= 100.0%		Pas de recours à l'emprunt et possibilité de rembourser la dette	N = 6
100.0% > I2 >= 90.0%		Très faible recours à l'emprunt	6 > N ≥ 5
90.0% > I2 >= 80.0%		Faible recours à l'emprunt	5 > N ≥ 4
80.0% > I2 >= 70.0%		Recours significatif à l'emprunt	4 > N ≥ 3
70.0% > I2 >= 50.0%		(Trop) Fort recours à l'emprunt	3 > N ≥ 2
50.0% > I2 >= 30.0%		Recours à l'emprunt excessif	2 > N ≥ 1
30.0% > I2		Recours extrême à l'emprunt	N = 1



Depuis 2017, les communes financent leurs investissements sans avoir recours à l'emprunt. Avec un taux supérieur à 100%, elles peuvent en plus rembourser leurs dettes. Ce principe est sain dans un contexte où la situation économique est favorable, car les administrations publiques thésaurisent et laissent l'économie privée jouer son rôle d'investisseur. A l'inverse, en cas de récession, les communes devraient investir massivement pour permettre une relance rapide de l'économie.

### 3.3 Engagements nets supplémentaires

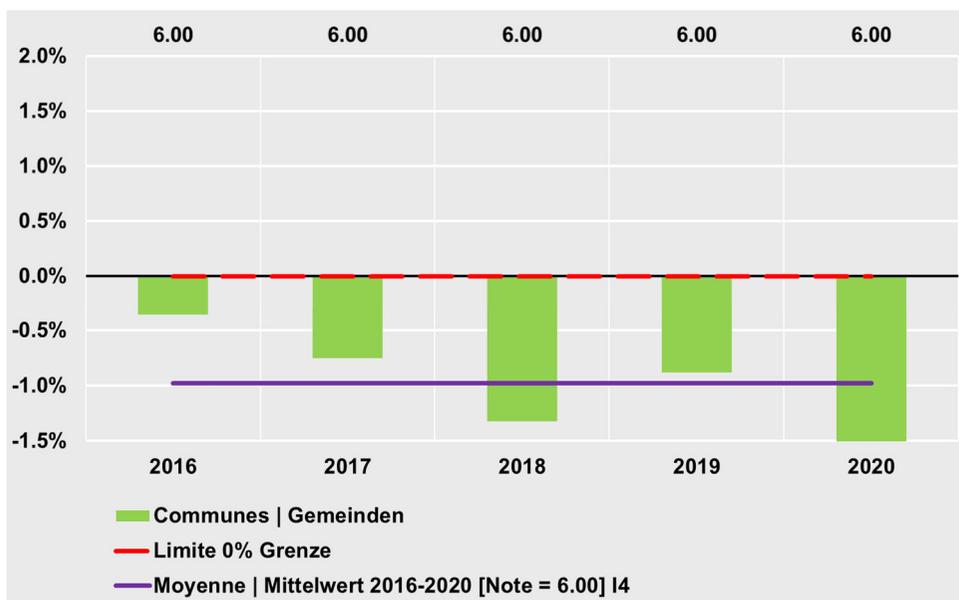
Engagements nets supplémentaires [I3]	Appréciation	Notation
I3 <= 0.0%	Pas d'engagements nets supplémentaires ou désengagement	N = 6
0.0% < I3 <= 1.0%	Faible hausse des engagements nets	6 > N ≥ 5
1.0% < I3 <= 2.0%	Accroissement tolérable	5 > N ≥ 4
2.0% < I3 <= 3.0%	Accroissement juste tolérable	4 > N ≥ 3
3.0% < I3 <= 4.0%	Accroissement problématique	3 > N ≥ 2
4.0% < I3 <= 5.0%	Accroissement excessif	2 > N ≥ 1
5.0% < I3	Accroissement extrême	N = 1



Le tableau ci-dessus représente la politique d'endettement de la collectivité. Une valeur moyenne inférieure à zéro indique qu'il est possible de réduire ses engagements (dettes). Ce résultat est très impacté par l'année 2019, année où la commune de Loèche-Les-Bains a résorbé son découvert au bilan.

### 3.4 Poids des intérêts nets

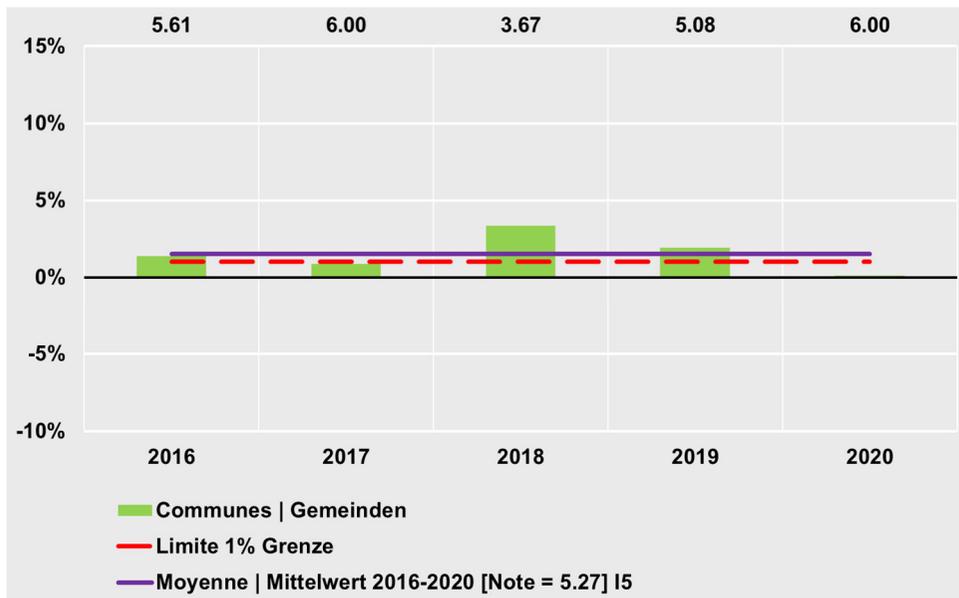
Poids des intérêts nets [I4]	Appréciation	Notation
I4 <= 0.0%	Intérêts nets nuls ou positifs	N = 6
0.0% < I4 <= 4.0%	Très faible hypothèque des intérêts nets sur les recettes fiscales directes	6 > N ≥ 5
4.0% < I4 <= 7.0%	Faible hypothèque	5 > N ≥ 4
7.0% < I4 <= 9.0%	Hypothèque significative	4 > N ≥ 3
9.0% < I4 <= 11.0%	(Trop) Forte hypothèque	3 > N ≥ 2
11.0% < I4 <= 13.0%	Hypothèque excessive	2 > N ≥ 1
13.0% < I4	Hypothèque extrême	N = 1



La situation sur le marché des emprunts favorise le résultat de cet indicateur. Un intérêt net moyen négatif de 1% et une note moyenne de 6 reflètent une excellente situation. L'intérêt net représente les intérêts des emprunts, déduction faite des rendements des placements du patrimoine financier.

### 3.5 Maîtrise des dépenses courantes

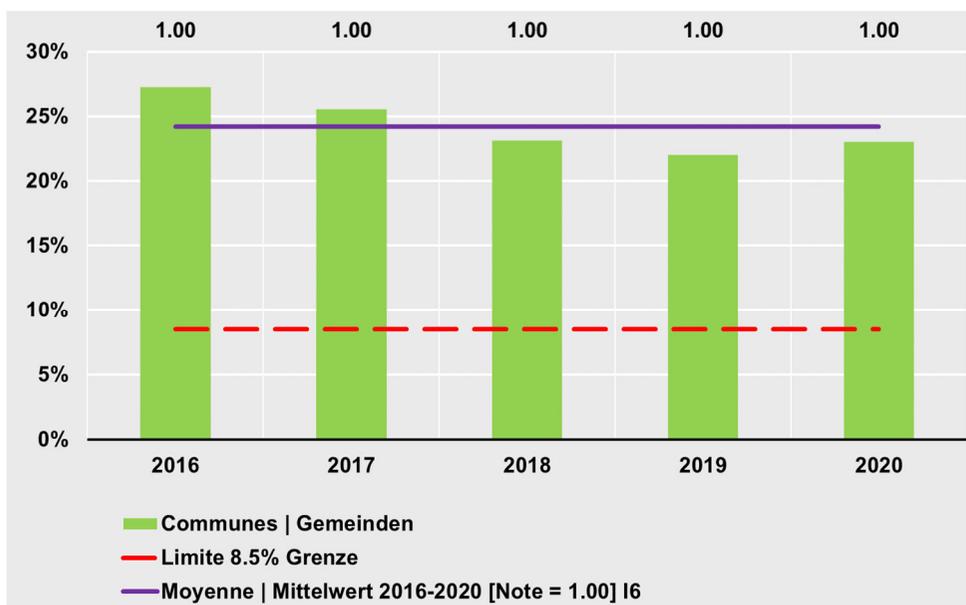
Maîtrise des dépenses courantes [I5]		Appréciation Notation	
I5 <= 1.0%		Dépenses très bien maîtrisées	N = 6
1.0% < I5 <= 2.0%		Dépenses bien maîtrisées	6 > N ≥ 5
2.0% < I5 <= 3.0%		Dépenses assez bien maîtrisées	5 > N ≥ 4
3.0% < I5 <= 4.0%		Dépenses faiblement maîtrisées	4 > N ≥ 3
4.0% < I5 <= 5.0%		Dépenses mal maîtrisées	3 > N ≥ 2
5.0% < I5 <= 6.0%		Dépenses potentiellement non maîtrisées	2 > N ≥ 1
6.0% < I5		Dépenses non maîtrisées	N = 1



Avec une moyenne de 1.5%, le résultat de « la maîtrise des dépenses courantes » est situé juste au-dessus de la limite idéale de 1%. Cependant, le résultat est quand même considéré comme « bien maîtrisé ».

### 3.6 Effort d'investissement

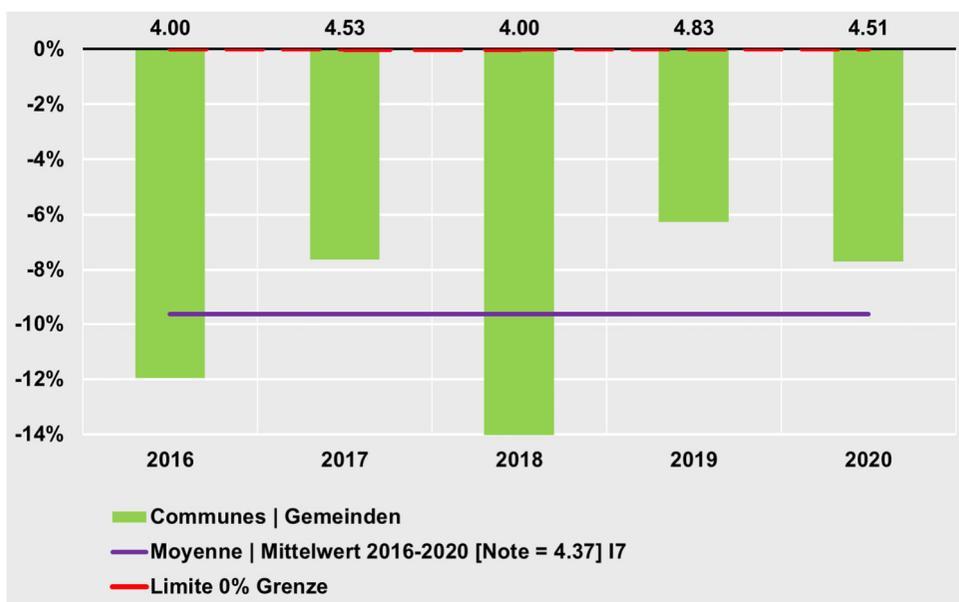
Effort d'investissement [I6]	Appréciation	Notation
7.5% <= I6 <= 9.5%	Effort d'investissement idéal	N = 6
9.5% < I6 <= 11.0%	Faible écart par rapport à l'effort d'investissement idéal	6 > N ≥ 5
6.0% <= I6 < 7.5%	Excès d'investissement ou insuffisance d'investissement tolérable	5 > N ≥ 4
11.0% < I6 <= 12.5%		
4.5% <= I6 < 6.0%	Excès d'investissement ou insuffisance juste tolérable	4 > N ≥ 3
12.5% < I6 <= 14.0%		
3.0% <= I6 < 4.5%	Excès d'investissement ou insuffisance problématique	3 > N ≥ 2
14.0% < I6 <= 15.5%		
1.5% <= I6 < 3.0%	Excès d'investissement ou insuffisance très problématique	2 > N ≥ 1
15.5% < I6 <= 17.0%		
0.0% <= I6 < 1.5%	Excès d'investissement ou insuffisance extrêmement problématique	N = 1
17.0% < I6 < 0.0%		



Avec un taux moyen proche des 25%, les investissements des collectivités sont beaucoup trop importants. S'il s'agit d'un cycle d'investissements de courte durée, la situation est soutenable. Dans le cas contraire, les collectivités devront faire face à une situation financière plus difficile dans le futur.

### 3.7 Exactitude de la prévision fiscale

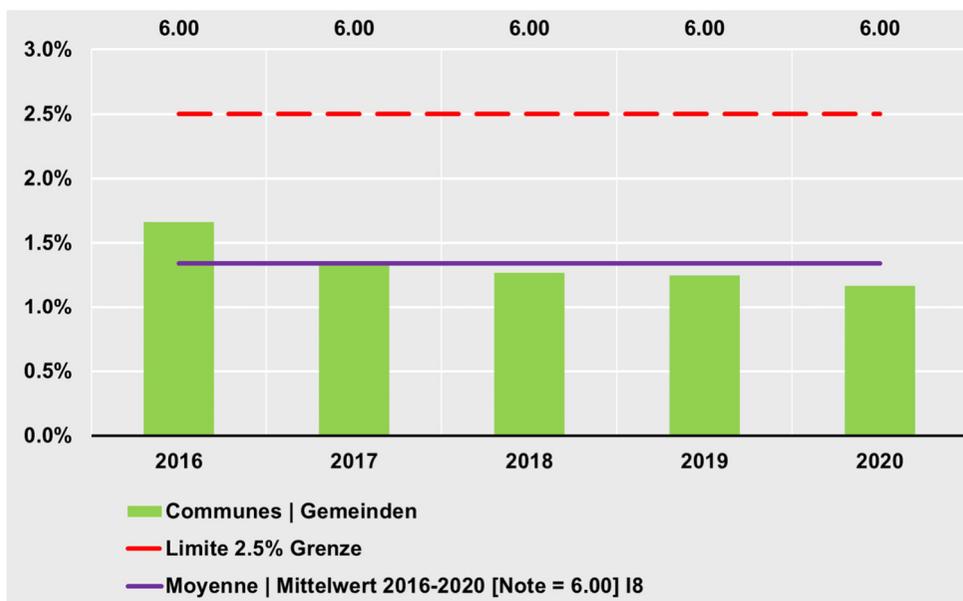
Exactitude de la prévision fiscale [I7]	Appréciation	Notation
-1.0% < I7 <= 1.0%	Prévision exacte ou quasi exacte	N = 6
1.0% < I7 <= 1.8%	Surestimation ou	6 > N ≥ 5
-5.5% < I7 <= -1.0%	sous-estimation légère (non problématique)	
1.8% < I7 <= 2.6%	Surestimation ou	5 > N ≥ 4
-10.0% < I7 <= -5.5%	sous-estimation à surveiller	
I7 <= -10.0%	Sous-estimation à surveiller de près	N = 4
2.6% < I7 <= 3.4%	Surestimation à surveiller de près	4 > N ≥ 3
3.4% < I7 <= 4.2%	Surestimation problématique	3 > N ≥ 2
4.2% < I7 <= 5.0%	Surestimation très problématique	2 > N ≥ 1
5.0% < I7	Surestimation extrêmement problématique	N = 1



Selon le principe de prudence, une sous-estimation des recettes fiscales est normale. Cependant, avec un écart moyen de -10%, ces estimations devraient être surveillées de près. En effet, les dépenses se font en fonction des budgets. Ainsi, ce mécanisme de prudence prêterite la possibilité de donner de meilleures prestations aux citoyens, vu l'insuffisance de revenus budgétisés par rapport à la réalité des comptes.

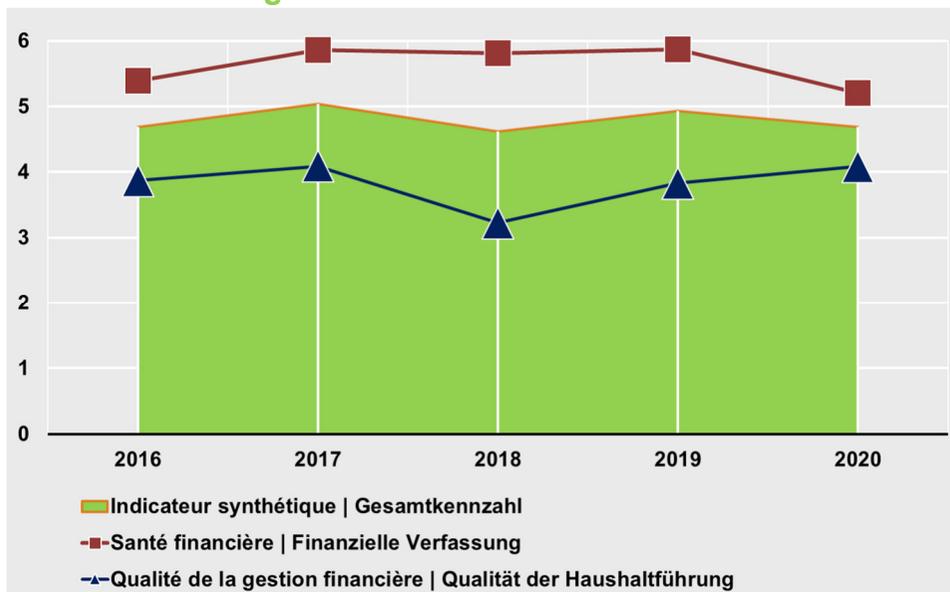
### 3.8 Intérêt moyen de la dette

Intérêt moyen de la dette [I8]		Appréciation Notation	
I8 <= 2.5%		Très faible intérêt moyen N = 6	
2.5% < I8 <= 3.5%		Faible intérêt	6 > N ≥ 5
3.5% < I8 <= 4.5%		Intérêt acceptable	5 > N ≥ 4
4.5% < I8 <= 5.5%		Intérêt déjà élevé	4 > N ≥ 3
5.5% < I8 <= 6.5%		Intérêt potentiellement problématique	3 > N ≥ 2
6.5% < I8 <= 7.5%		Intérêt excessif	2 > N ≥ 1
7.5% < I8		Intérêt exorbitant	N = 1



Cet indicateur n'est plus en adéquation avec la situation du marché des emprunts. Les collectivités peuvent emprunter à taux négatif à court terme et à des taux avoisinant les 0.5% sur le long terme. Actuellement la moyenne de 6 est obligatoire, vu le marché des intérêts. Cependant, les municipalités doivent rester attentives à l'évolution de leur endettement brut. Une augmentation des taux d'intérêts, lors du renouvellement d'emprunts, pourrait mettre les collectivités dans une situation pénible.

### 3.9 Indicateurs globaux



Tant les indicateurs de la santé financière s'envolent avec des notes supérieures à 5 sur un maximum possible de 6, tant ceux de la qualité de gestion financière font le grand écart avec un minima à 1 et un maxima à 6. La moyenne des indicateurs de gestion financière plafonne autour de 4. Ce résultat est surtout impacté par l'effort d'investissement. Les années 2017 et 2020 sont les seules où la note est supérieure à 4. L'indicateur synthétique pondéré se situe proche des 5 points (4.79). Cette note est considérée comme bonne et homogène si on tient compte de l'amplitude des résultats. La note maximum (2017) est de 5.04 et la minimum (2018) se situe à 4.69.

## 4 Indicateurs CACSFC

Ce chapitre traite les indicateurs de la Conférence des Autorités Cantonales de Surveillance des Finances Communales.

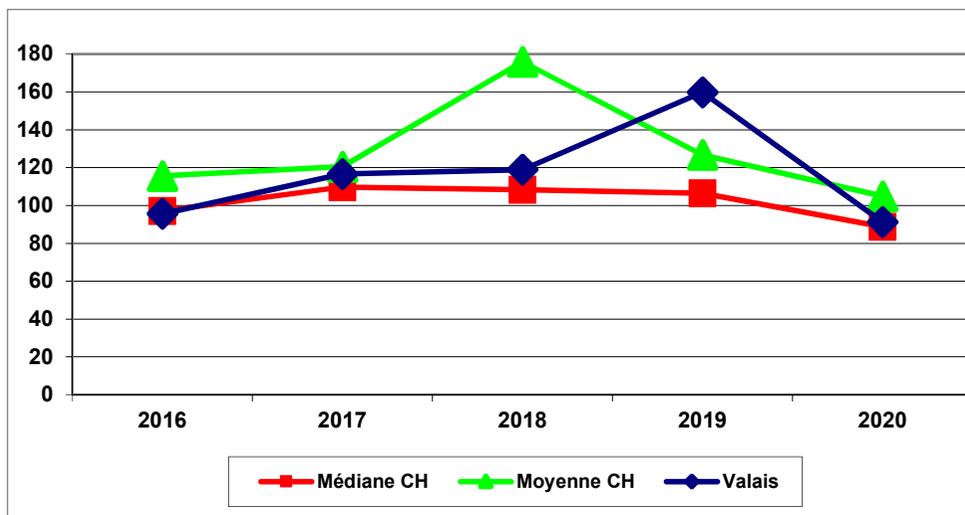
Comme pour les indicateurs de l'IDHEAP, les données de l'année 2020 tiendront compte uniquement de la situation consolidée de 121 communes.

Pour les informations utiles sur les indicateurs concernant le descriptif et les formules, nous vous renvoyons au rapport sur les finances communales 2019 au chapitre 4.19.

Dans cet opuscule est présentée la situation des indicateurs pour les années 2016 à 2020.

## 4.1 Degré d'autofinancement

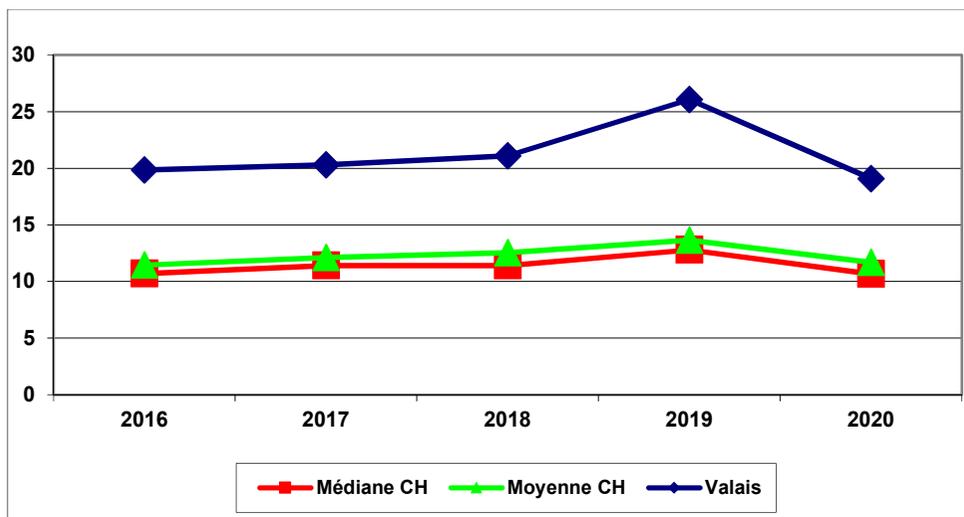
Résultat	Appréciation	Degré d'autofinancement	
<b>Idéal</b>	Diminution de l'endettement	x	≥ 100,00 %
<b>Bon à acceptable</b>	Augmentation supportable de l'endettement	100,00 % >	x ≥ 70,00 %
<b>Problématique</b>	Augmentation importante de l'endettement	70,00 % >	x



La médiane CH et la valeur cantonale passent au-dessous de 100% en 2020, après trois exercices supérieurs à la limite d'autofinancement. Seule la moyenne résiste en se situant toujours au-dessus des 100%. Ce qui signifie que les communes valaisannes ont eu recours à l'emprunt en 2020 pour financer leurs investissements. Appréciation « augmentation supportable de l'endettement ».

## 4.2 Capacité d'autofinancement

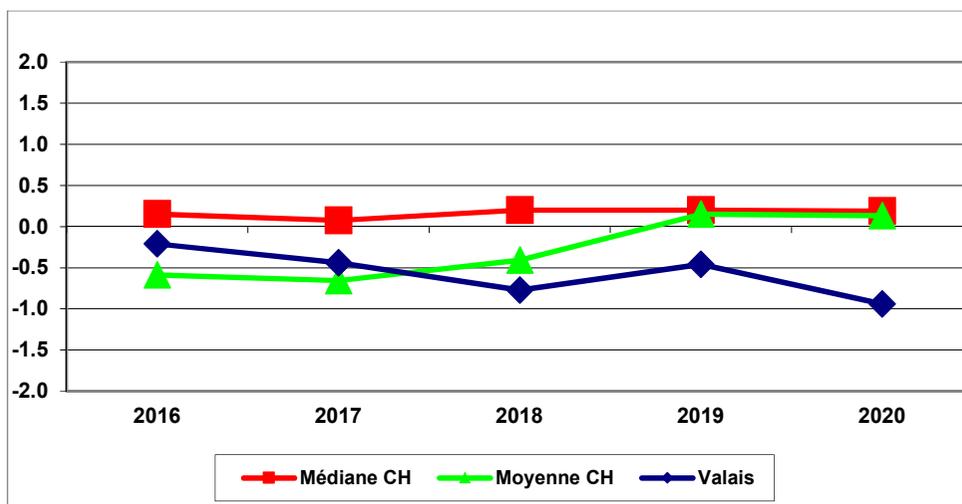
Résultat	Appréciation	Capacité d'autofinancement		
<b>Bonne</b>	Forte capacité d'autofinancement	x	≥	20,00 %
<b>Moyenne</b>	Capacité d'autofinancement normale	20,00 %	> x	≥ 10,00 %
<b>Faible</b>	Faible capacité d'autofinancement	10,00 %	>	x



Toujours ancré au-dessus de la médiane et de la moyenne suisse, l'indicateur valaisan affiche un pourcentage en diminution, mais quand même très proche des 20% en 2020. Dans les faits, pour chaque CHF 100 de revenus, CHF 19.1 sont disponibles pour financer les investissements et/ou rembourser les dettes. En moyenne suisse, ce montant se réduit à CHF 11.7 pour 2020. Appréciation « capacité d'autofinancement normale ».

### 4.3 Quotité des intérêts

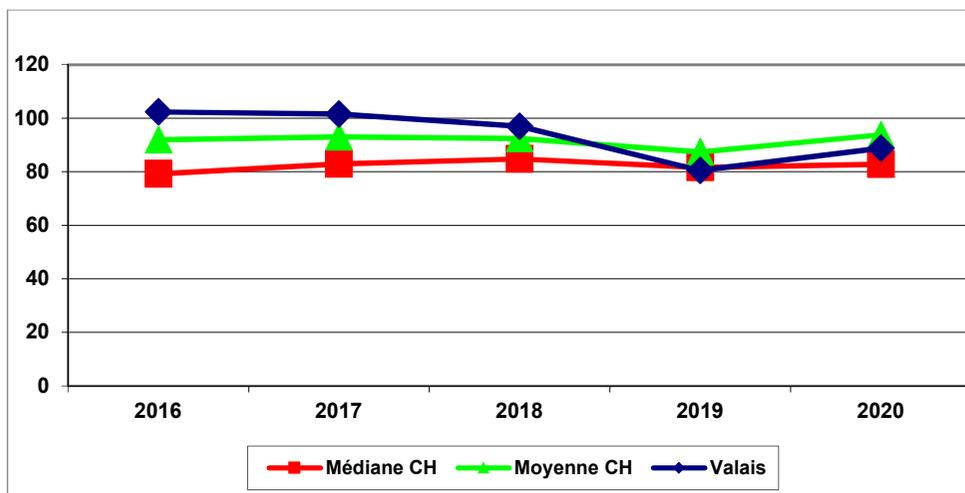
Résultat	Appréciation	Quotité des intérêts		
<b>Idéal</b>	Quotité faible		x	≤ 2,00 %
<b>Bon à acceptable</b>	Quotité moyenne	2,00 %	< x	≤ 5,00 %
<b>Insuffisant</b>	Quotité forte	5,00 %	< x	≤ 8,00 %
<b>Problématique</b>	Quotité très forte	8,00 %	< x	



Les valeurs fédérales se stabilisent proches du 0% depuis 2019. La valeur cantonale diminue encore pour se rapprocher de -1%. Notons que la formule valaisanne ne tient pas compte des charges d'immeubles dans le calcul. Force est de constater que les échelles d'appréciation ne sont plus d'actualité au vu de la situation des marchés financiers. Appréciation « quotité faible ».

## 4.4 Endettement brut par rapport aux revenus

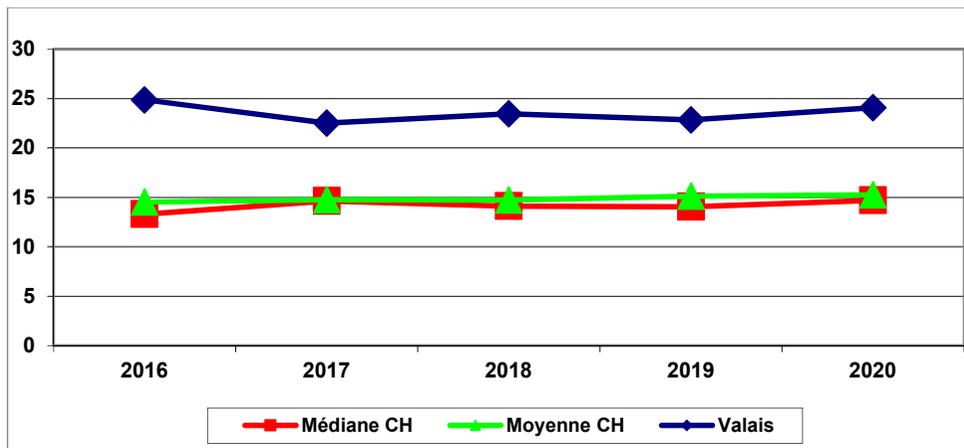
Résultat	Appréciation	Dette brute sur les revenus		
<b>Très bon</b>	Endettement brut faible	x	≤	50,00 %
<b>Bon</b>	Endettement brut mesuré	50,00 %	< x	≤ 100,00 %
<b>Moyen</b>	Endettement brut important	100,00 %	< x	≤ 150,00 %
<b>Mauvais</b>	Endettement brut très important	150,00 %	< x	≤ 200,00 %
<b>Critique</b>	Endettement brut excessif	200,00 %	< x	



Les valeurs de la médiane, moyenne CH et celle du canton augmentent en 2020 pour dépasser la barre des 80%. Même si l'endettement est considéré comme mesuré, il faudrait une année et trois mois de revenus pour rembourser les dettes. En période de haute conjoncture, comme c'est le cas actuellement, cet indicateur devrait baisser. Appréciation « endettement brut mesuré ».

## 4.5 Quotité d'investissement

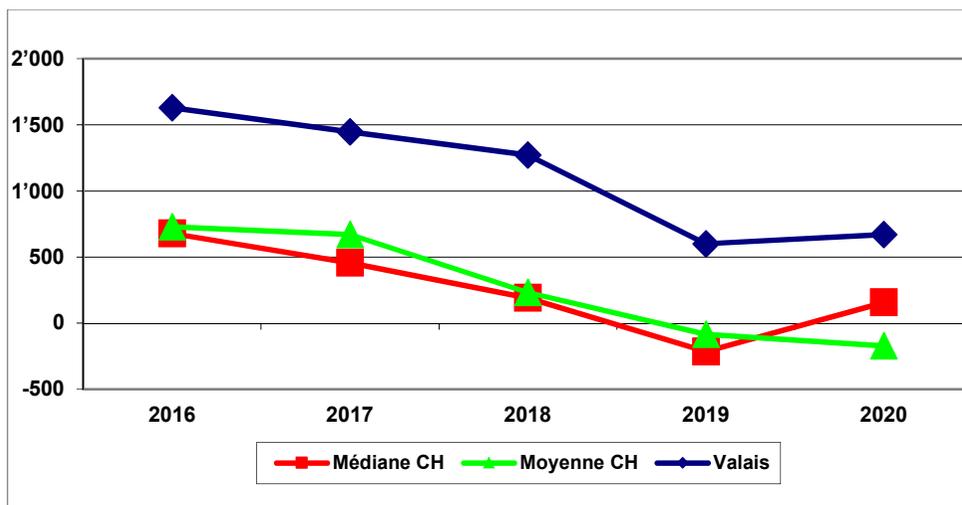
Résultat	Appréciation	Quotité d'investissement		
<b>Très bon</b>	Activité d'investissement faible	x	≤	10,00 %
<b>Bon</b>	Activité d'investissement moyenne	10,00 %	< x	≤ 20,00 %
<b>Mauvais</b>	Activité d'investissement importante	20,00 %	< x	≤ 30,00 %
<b>Critique</b>	Activité d'investissement très importante	30,00 %	< x	



La quotité d'investissement est toujours soutenue dans le canton du Valais avec des valeurs qui dépassent les 20%. Cette tendance influe sur l'indicateur du degré d'autofinancement. Appréciation « mauvais ».

## 4.6 Endettement net / fortune nette

Résultat	Appréciation	Endettement net par habitant			
<b>Très bon</b>	Endettement faible	x	≤	1'000	
<b>Bon</b>	Endettement mesuré	1'000	<	x	≤
<b>Mauvais</b>	Endettement important	3'000	<	x	≤
<b>Critique</b>	Endettement très important	5'000	<	x	



Depuis 2019, les communes suisses affichent une fortune moyenne nette de CHF 172 par habitant (2020). Les communes valaisannes possèdent un endettement net de CHF 671 en 2020. Après quatre années de baisse, la tendance s'inverse. Dans les faits, les communes valaisannes ont plus dépensé que ce qu'elles ont encaissé. Appréciation « endettement faible ».

## 5 Conclusions

L'année 2020 peut être considérée comme charnière dans le domaine des finances communales valaisannes. Elle reflète la fin d'une série de 14 années d'analyses des communes selon le MCH1 et le début de nouvelles analyses selon le MCH2. 2020 est aussi l'année où le rapport sur les finances communales est présenté temporairement en opuscule.

Ci-dessous, quelques chiffres pertinents sur les comptes 2020. Les informations relatives au MCH1 concernent 121 communes, tandis que celles relatives au MCH2 concernent 5 communes.

- MCH1 : CHF 366.5 Mios de marge d'autofinancement ;
- MCH2 : CHF 25.3 Mios de marge d'autofinancement ;
- MCH1 : CHF 30.3 Mios d'excédent de revenus ;
- MCH2 : CHF 8.6 Mios d'excédent de revenus ;
- MCH1 et MCH2 : investissements nets cumulés CHF 433 Mios, 2<sup>ème</sup> plus importante activité d'investissement après 2012 ;
- MCH1 : insuffisance de financement de CHF 42.3 Mios ;
- MCH2 : excédent de financement de CHF 1.2 Mios ;

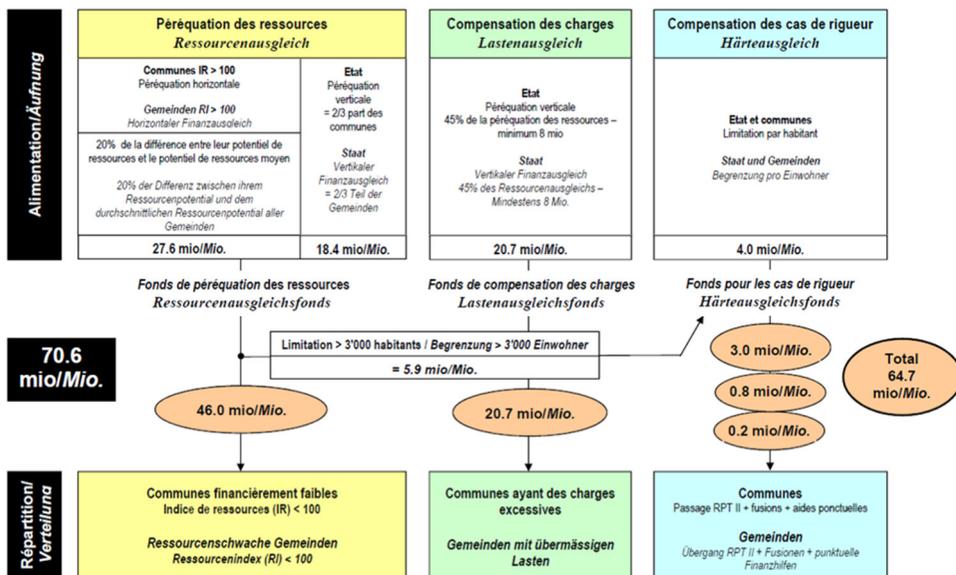
Notons enfin que les indicateurs de l'IDHEAP et de la CACSFC continuent d'annoncer une bonne santé financière, même si la situation 2020 est un peu plus difficile. Espérons que cela perdure avec la transition au MCH2.

## 6 Péréquation

Bases légales : Loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI – RSVS 613.1) et ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI).

### 6.1 Synthèse de la péréquation 2020

Le schéma ci-dessous synthétise pour l'année 2020 les volumes et le financement de la péréquation.



Les montants sont arrondis. Des différences après addition de montants peuvent donc être constatées.  
Die Beträge sind gerundet. Abweichungen nach Addition der Beträge können daher festgestellt werden.

OCSF - KASF

### Commentaires

- Trois instruments sont utilisés dans le cadre du système de péréquation financière intercommunale (PFI) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 :
  - le fonds de péréquation des ressources,
  - le fonds de compensation des charges et
  - le fonds de compensation pour les cas de rigueur.

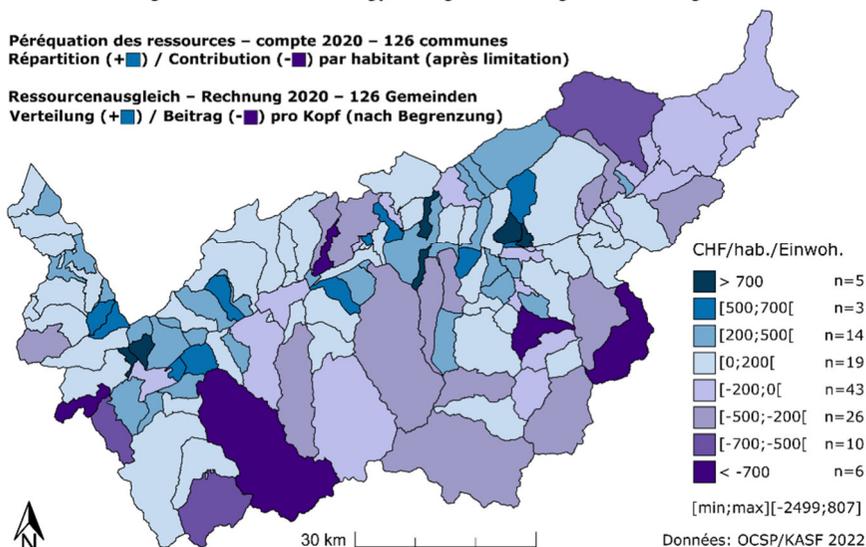
- La PFI représente, ainsi, un volume global de 70.6 millions de francs (montant arrondi) pour l'année 2020, dont :
  - 40.1 millions de francs répartis aux communes au titre de la péréquation des ressources ;
  - 20.7 millions de francs pour la compensation des charges ;
  - 4.0 millions de francs redistribués en compensation pour les cas de rigueur (3.0 millions pour le passage au nouveau système, 0.8 million pour les nouvelles communes fusionnées et 0.2 million d'aide ponctuelle liée à un projet) et
  - 5.9 millions de francs versés au fonds de compensation pour les cas de rigueur.

## 6.2 Péréquation des ressources

**Péréquation des ressources: Carte des communes contributrices et bénéficiaires**  
**Ressourcenausgleich: Karte der beitragspflichtigen und ausgleichberechtigigten Gemeinden**

Péréquation des ressources – compte 2020 – 126 communes  
 Répartition (+■) / Contribution (-■) par habitant (après limitation)

Ressourcenausgleich – Rechnung 2020 – 126 Gemeinden  
 Verteilung (+■) / Beitrag (-■) pro Kopf (nach Begrenzung)



- Le fonds de péréquation des ressources est financé pour 60% par les communes à fort potentiel de ressources (dont l'indice de potentiel de ressources (IR) est supérieur à 100%) (péréquation horizontale) et pour

40% par le canton (péréquation verticale). Il est réparti entre les communes à faible potentiel de ressources (dont l'IR est inférieur à 100%) afin que leur IR atteigne un objectif fixé entre 80% et 90%.

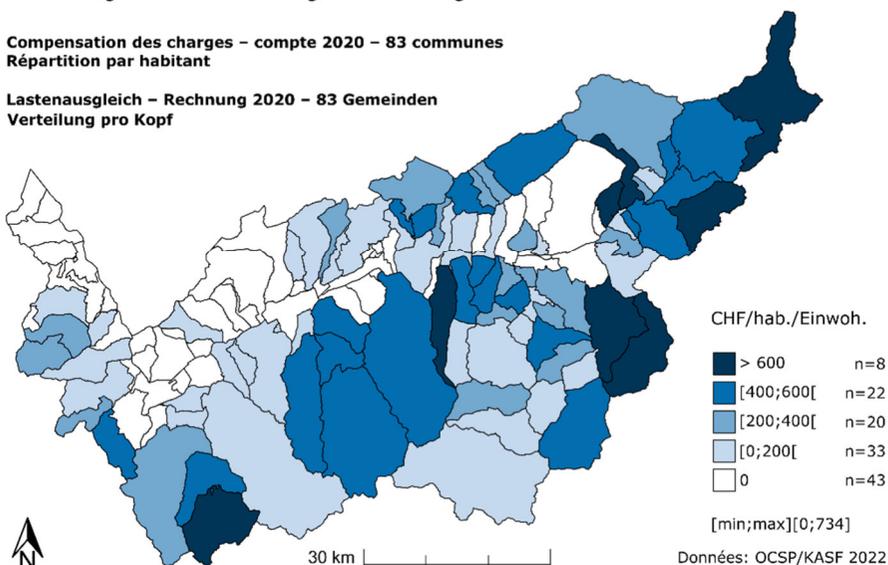
- Concernant la péréquation des ressources, en 2020, 41 communes y ont contribué pour un total de 27.6 millions de francs, alors que 85 en ont bénéficié pour un montant global de 40.1 millions de francs après limitation selon l'article 12 de la loi sur la péréquation financière intercommunale du 15 septembre 2011. Les contributions des communes varient ainsi de 10 à 2'499 francs par habitant, tandis que les recettes des communes à faible potentiel de ressources sont comprises entre 0 et 807 francs par habitant.

## 6.3 Compensation des charges

**Compensation des charges: Carte des communes bénéficiaires**  
**Lastenausgleich: Karte des ausgleichsberechtigten Gemeinden**

**Compensation des charges – compte 2020 – 83 communes**  
**Répartition par habitant**

**Lastenausgleich – Rechnung 2020 – 83 Gemeinden**  
**Verteilung pro Kopf**



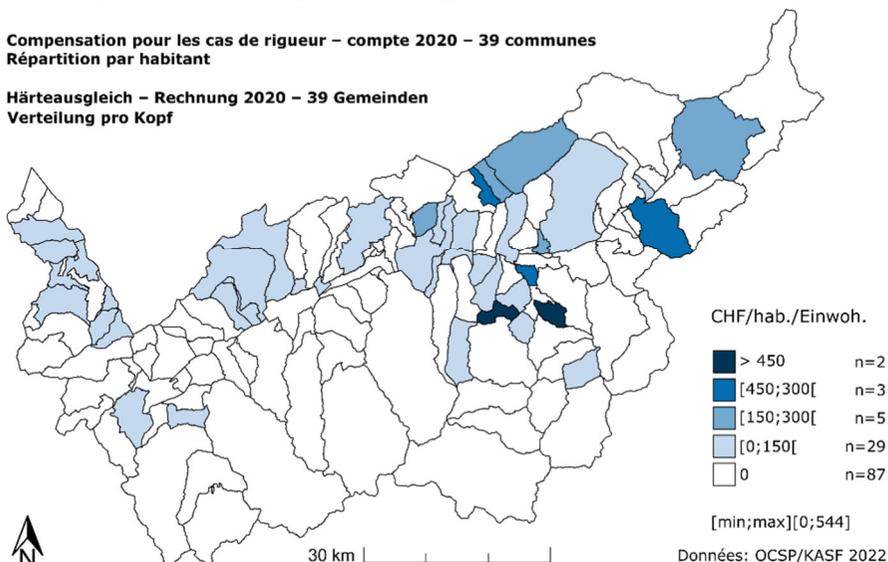
- Le fonds de compensation des charges est entièrement financé par le canton. Son volume correspond au 45% du fonds de péréquation des ressources. Il est destiné aux communes défavorisées en raison de leur environnement géo-topographique et socio-démographique.
- Au sujet de la compensation des charges, 83 communes en ont bénéficié en 2020 pour un montant global de 20.7 millions de francs. Ces recettes varient de 5 à 734 francs par habitant.

## 6.4 Compensation pour les cas de rigueur

**Compensation pour les cas de rigueur: Carte des communes bénéficiaires**  
**Härteausgleich: Karte der ausgleichsberechtigten Gemeinden**

**Compensation pour les cas de rigueur – compte 2020 – 39 communes**  
**Répartition par habitant**

**Härteausgleich – Rechnung 2020 – 39 Gemeinden**  
**Verteilung pro Kopf**



- Le fonds de compensation pour les cas de rigueur est financé par le canton et les communes bénéficiaires de la péréquation des ressources dont la population excède 3'000 habitants. Il est redistribué aux communes défavorisées par le passage au nouveau système de répartition des tâches entre le canton et les communes (RPT II), aux communes qui fusionnent et celles dont la situation financière nécessite une aide ponctuelle.
- En 2020, les 4.0 millions de francs du fonds de compensation pour les cas de rigueur ont été répartis en faveur de 37 communes pour le passage au nouveau système, dont 1 qui a également bénéficié d'une aide ponctuelle liée à un projet, et à 2 communes fusionnées. Ainsi, les montants distribués sont compris entre 1 et 544 francs par habitant.

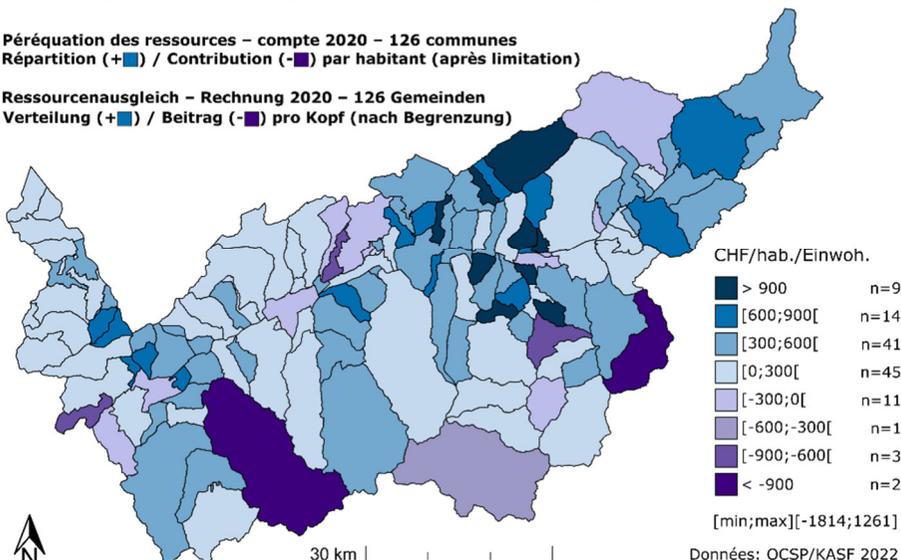
- La carte ci-dessous consolide les montants par habitant des 3 outils de la péréquation intercommunale.
- Finalement, en considérant les montants nets de la PFI 2020, c'est-à-dire la somme des montants de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation pour les cas de rigueur, 17 communes sont contributrices et 109 bénéficiaires. Les montants facturés varient de 10 à 1'814 francs par habitant et ceux versés aux communes de 1 à 1'261 francs par habitant.

## 6.5 Péréquation (montants nets)

**Péréquation (montants nets): Carte des communes contributrices et bénéficiaires**  
**Finanzausgleich(Netto-Beträge): Karte der beitragspflichtigen/ausgleichberechtigten Gemeinden**

**Péréquation des ressources – compte 2020 – 126 communes**  
**Répartition (+■) / Contribution (-■) par habitant (après limitation)**

**Ressourcenausgleich – Rechnung 2020 – 126 Gemeinden**  
**Verteilung (+■) / Beitrag (-■) pro Kopf (nach Begrenzung)**



*REMARQUE : Les données relatives à la situation financière des Municipalités valaisannes et éléments financiers ont été extraites des fichiers transmis par les communes. Ces données, à l'exception des chiffres concernant la situation de fortune/découvert, n'ont fait l'objet d'aucun contrôle ou validation de la part des services de l'Etat.*

### **Auteur et éditeur**

Département de la sécurité, des institutions et du sport  
Service des affaires intérieures et communales

### **Rédaction**

Section des finances communales  
Office cantonal de statistique et de péréquation

### **Distribution**

Ce rapport peut être téléchargé sur Internet à l'adresse :

<https://www.vs.ch/web/saic/statistiques-et-rapports-sur-les-communes>